

TRANSFERT DE DOSSIER UNIVERSITAIRE

PROCEDURE TRANSFERT

La procédure de transfert concerne les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études dans une autre université.

1/ Transfert « départ » vers une autre université

La demande de transfert doit être *généralement* effectuée après obtention de vos résultats d'année.

TOUTEFOIS, RENSEIGNEZ VOUS AU PLUS TOT DANS VOTRE UNIVERSITE D'ACCUEIL POUR CONNAITRE LEUR CALENDRIER ET LEUR PROCEDURE, QUI PEUT DIFFERER DE CELLE DE DIJON. EN AUCUN CAS, NOUS NE POUVONS IMPOSER NOTRE PROCEDURE A UNE AUTRE UNIVERSITE.

- Téléchargez le formulaire « transfert départ » sur le site (<https://sciences-humaines.u-bourgogne.fr/inscriptions-reinscriptions-reorientations-2>)
- Complétez **toutes** les rubriques (n'oubliez pas de dater et signer)
- Procurez-vous un quitus auprès de la bibliothèque universitaire (<https://bu.u-bourgogne.fr/EXPLOITATION/1-informations-pratiques.aspx#QUITUS>)
- La première université qui doit signer la demande est toujours celle qui figure à gauche en bas du formulaire. Envoyez par mail à votre scolarité de destination ce formulaire complété accompagné du quitus obtenu.
- L'université de destination doit vous renvoyer le formulaire signé, que vous aurez à transmettre à votre scolarité à l'UBE, par mail, en pdf.
- La scolarité de l'UFR Sciences humaines de Dijon vous renverra le formulaire signé, à transmettre à votre université d'accueil. Elle transmettra également en direct à l'université où vous allez étudier, votre situation universitaire, afin qu'elle en reprenne les éléments déjà validés.

NB : vous pouvez également utiliser le dossier de transfert arrivée de votre université d'accueil. Il peut remplacer le nôtre.

2/ Transfert « arrivée » vers l'UBE

La demande de transfert doit être effectuée après obtention de vos résultats d'année.

- Téléchargez le formulaire « transfert arrivée » sur le site (<https://sciences-humaines.u-bourgogne.fr/inscriptions-reinscriptions-reorientations-2>)
- Complétez **toutes** les rubriques (n'oubliez pas de dater et signer)
- Procurez-vous un quitus auprès de la bibliothèque universitaire de votre université d'origine
- La première université qui doit signer la demande est toujours celle qui figure à gauche en bas du formulaire. Envoyez par mail en pdf à votre scolarité de destination à l'UBE ce formulaire complété accompagné du quitus obtenu dans votre université d'origine (le formulaire + le quitus dans le même document pdf fusionné, éventuellement compressé s'il dépasse 10 Mo. Les fichiers séparés et les fichiers zip seront refusés).
- L'UBE doit vous renvoyer le formulaire signé, que vous aurez à transmettre à votre scolarité d'origine.
- Cette dernière doit nous renvoyer le formulaire signé, en pdf par mail, accompagné de l'édition de votre situation universitaire. Ce document permet à l'UBE de reprendre l'historique de vos études déjà validées.

NB : vous pouvez également utiliser le dossier de transfert départ de votre université d'origine. Il peut remplacer le nôtre.

L'acceptation est toujours sous réserve de vérification du cursus antérieur adéquat.